



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 octobre 2025

Présidence: M. Laurent Berthet

Objet : PRÉAVIS 13/2025 - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À DES DÉPENSES URGENTES ET IMPRÉVISIBLES - AUBERGE DU RAISIN À CULLY - COLLÈGE DU VANEL À CULLY

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N°13/2025 de la Municipalité du 8 septembre 2025 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



de valider les crédits supplémentaires pour les dépenses urgentes et imprévisibles, conformément au point 6 du préavis 18/2021 « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 » pour un montant total de CHF 87'200.- se répartissant de la manière suivante :

- travaux relatifs aux réparations et mesures sanitaires à l'Auberge du Raisin à Cully de CHF 45'800.- (compte 96301.3431.100) tel que demandé dans le présent préavis;
- travaux relatifs au changement de chauffage au collège du Vanel à Cully de CHF 41'400.- (compte 21702.3144.00) tel que demandé dans le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2025.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Berthet

Catherine Fonjallaz